

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

PROCÈS-VERBAL

---00o---

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du treize décembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Cindy BESSEAU, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Audrey DELANOË, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, Isabelle LOQUET, François MÉNARD, Françoise MORNET, Éric PAQUET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PÉRRIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Didier VERDON.

Pouvoir :

*Bernard BEYER donne pouvoir à Éric PAQUET
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Franck ROY
Dany RABILLER donne pouvoir à François MÉNARD
Christophe ROBRETEAU donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU
Roland URBANEK donne pouvoir à Marie-Annick CHARRIER*

Membres élus : 29 Présents : 24 Pouvoir : 5 Excusés : 0
--

Secrétaire de séance : Isabelle GUÉRINEAU

I – POINTS POUR INFORMATION

1) Point d'étape par les membres du Conseil des Sages sur la démarche d'enquête pour la mobilité auprès des 75 ans et plus

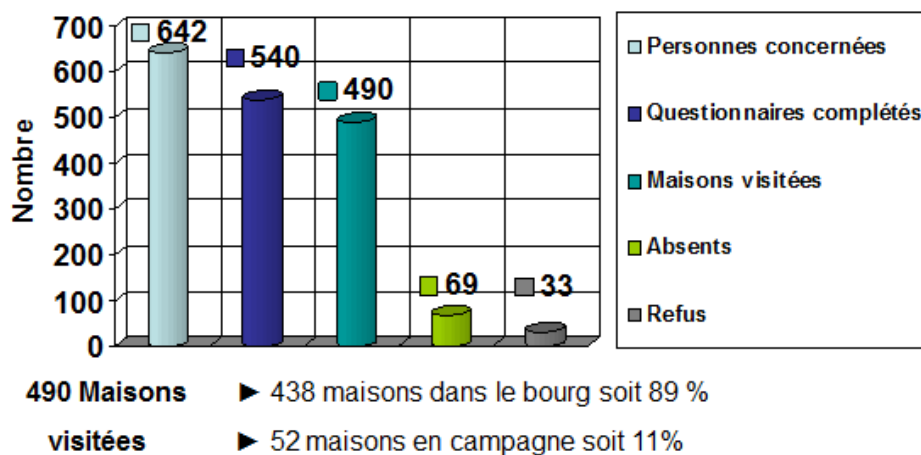
Présentation faite par Madame Martine REMAUD et Messieurs Gérard MALHERBE et Bernard JOLIVET, membres du Conseil des Sages.

✓ RAPPEL DES SECTEURS

- **Secteur n°1** Délimité par la rue des Parcs et la route du Poiré.
- **Secteur n°2** Délimité par la route du Poiré et la route des Sables
- **Secteur n°3** Délimité par la route des Sables et la route de Maché
- **Secteur n°4** Délimité par la route de Maché et la rue des Parcs
- **Secteur n°5** Les villages

✓ RESULTATS DES VISITES

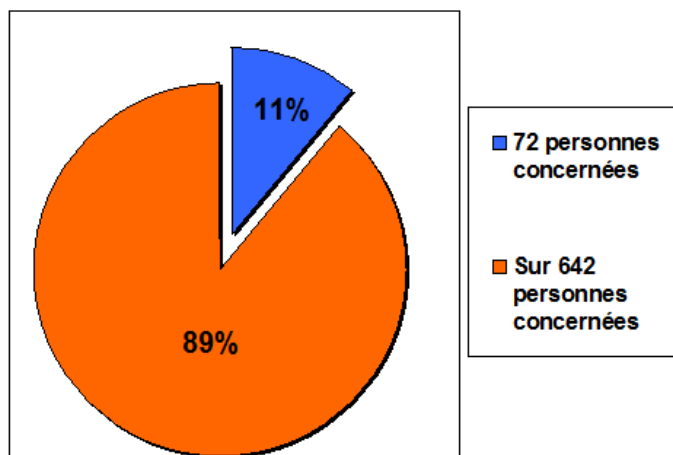
Participation 7 % environ de la population (9300 habitants)



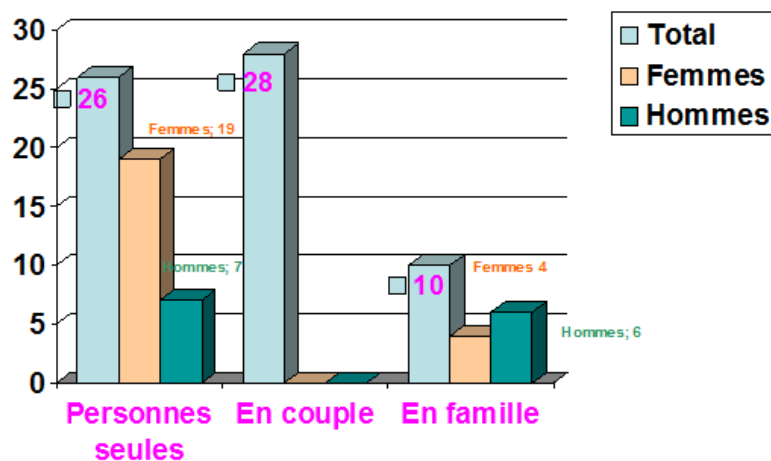
I - ETUDE ET PARTICULARITES DE CHAQUE SECTEUR

A - RESULTAT DU DEPOUILLEMENT SECTEUR 5

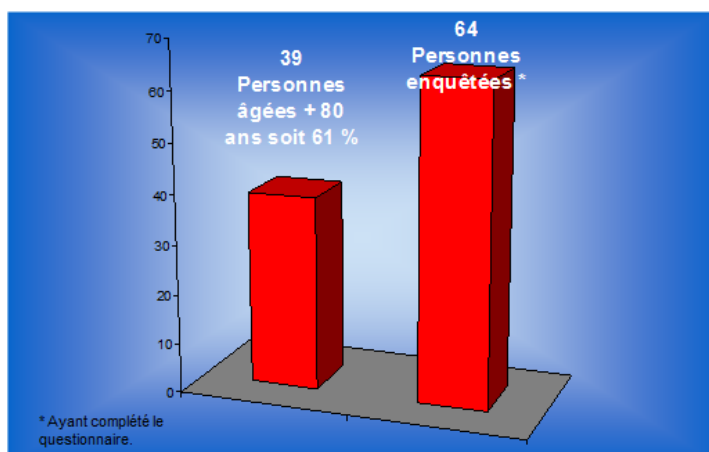
→ Personnes concernées par l'enquête



→ Situation familiale

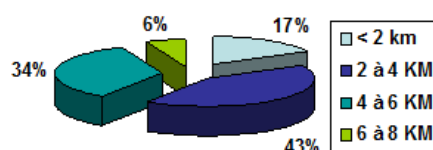


→ Tranches d'âges



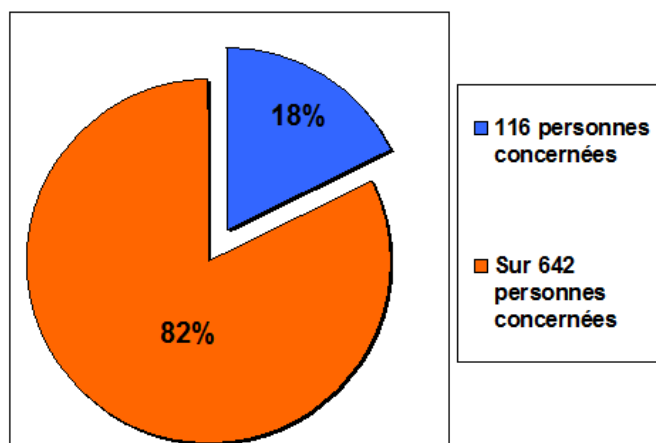
→ Distance du lieu d'habitation au centre-ville

- D'autres informations**
- 25 Personnes ne conduisent pas (39%)
 - 37 Personnes utilisent leur voiture (57%)
 - 30 Personnes ont recours à des aides extérieures (47%)

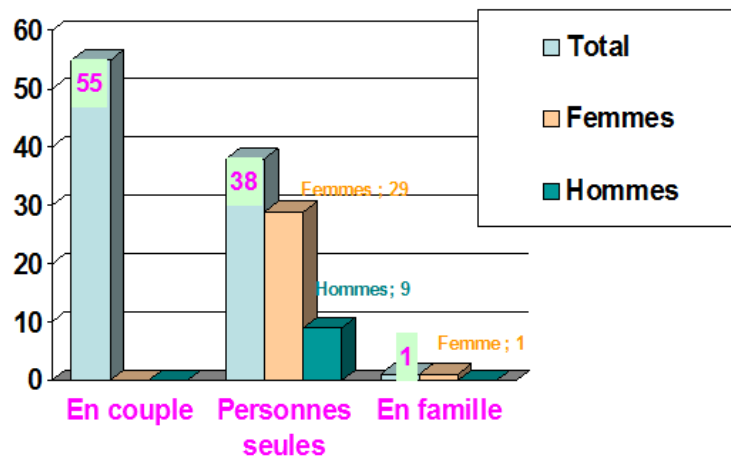


B - RESULTAT DU DEPOUILLEMENT SECTEUR 1

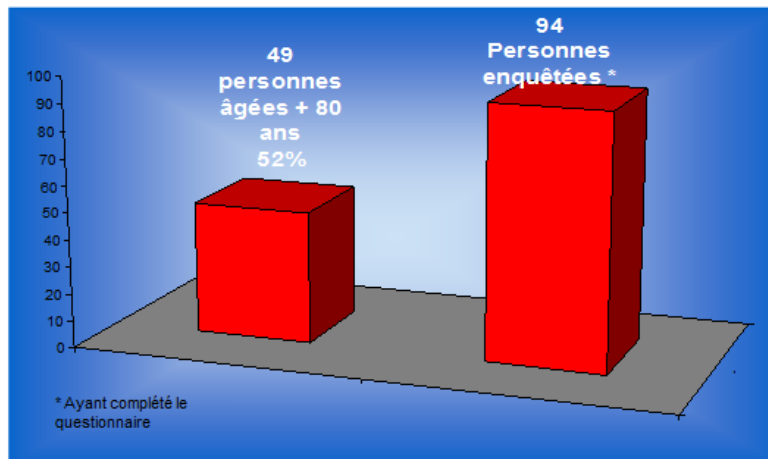
→ Personnes concernées par l'enquête



→ Situation familiale

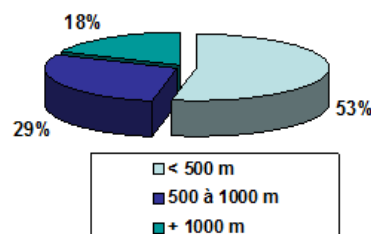


→ Tranches d'âges



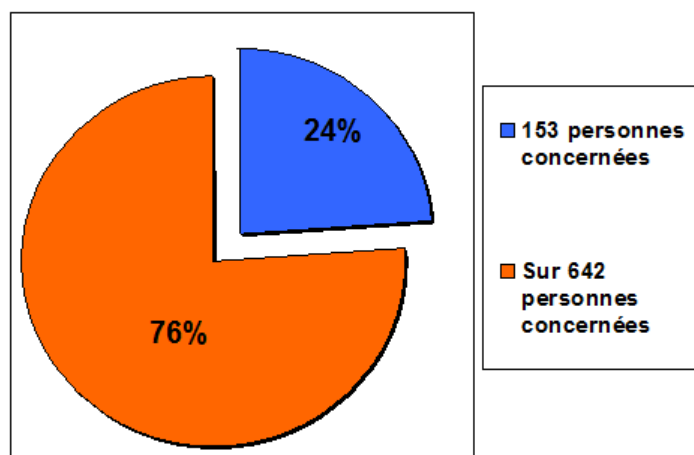
→ Distance du lieu d'habitation au centre-ville

- D'autres informations**
- 10 Personnes ne conduisent pas (11%)
 - 43 Personnes utilisent leur voiture (46%)
 - 22 Personnes utilisent 2 moyens de transport (23%)
 - 34 Personnes ont recours à des aides extérieures (36%)

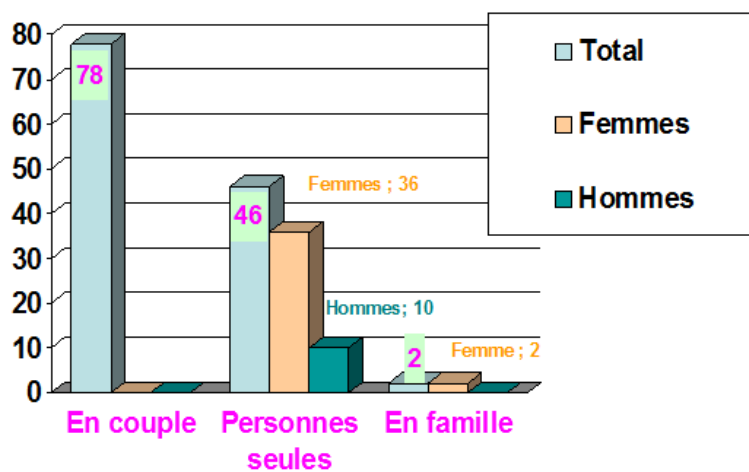


C - RESULTAT DU DEPOUILLEMENT SECTEUR 2

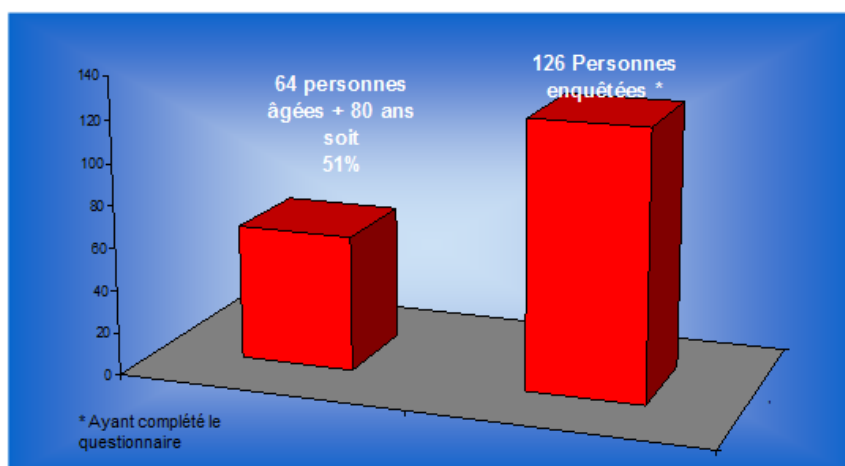
→ Personnes concernées par l'enquête



→ Situation familiale



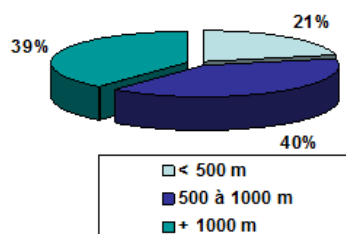
→ Tranches d'âges



→ Distance du lieu d'habitation au centre-ville

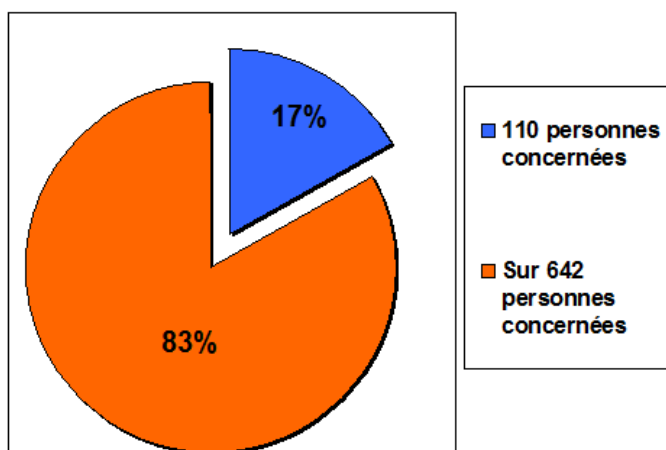
D'autres informations

- 15 Personnes ne conduisent pas (12%)
- 99 Personnes utilisent leur voiture (78%)
- 48 Personnes utilisent 2 moyens de transport (38%)
- 51 Personnes ont recours à des aides extérieures (41%)

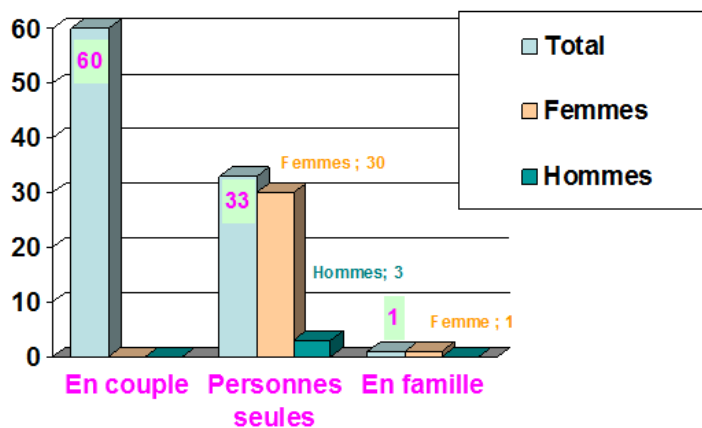


D - RESULTAT DU DEPOUILLEMENT SECTEUR 3

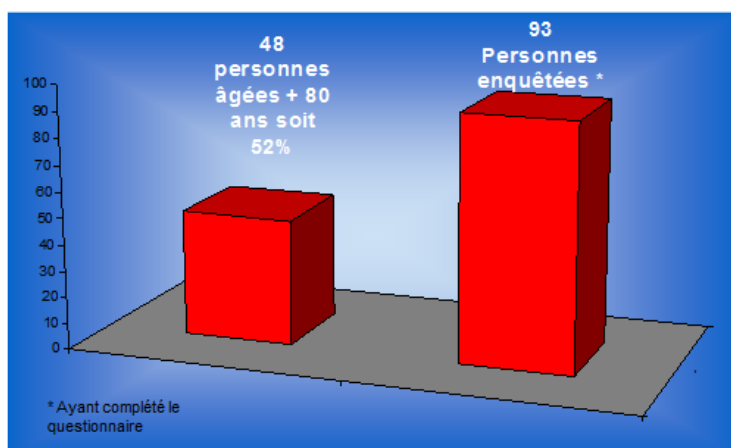
→ Personnes concernées par l'enquête



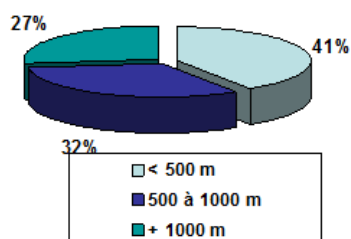
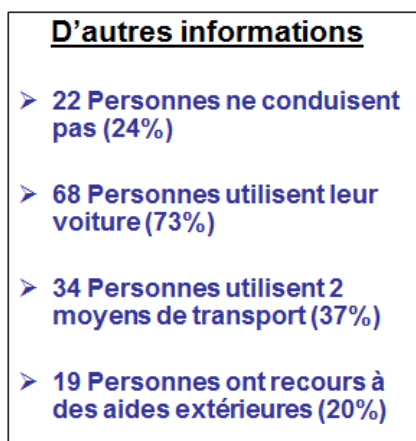
→ Situation familiale



→ Tranches d'âges

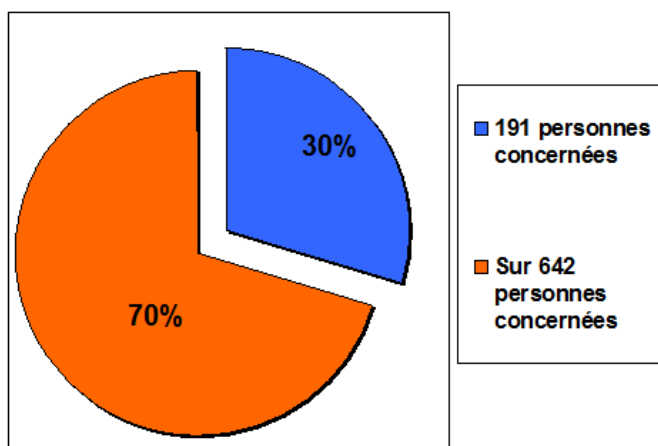


→ Distance du lieu d'habitation au centre-ville

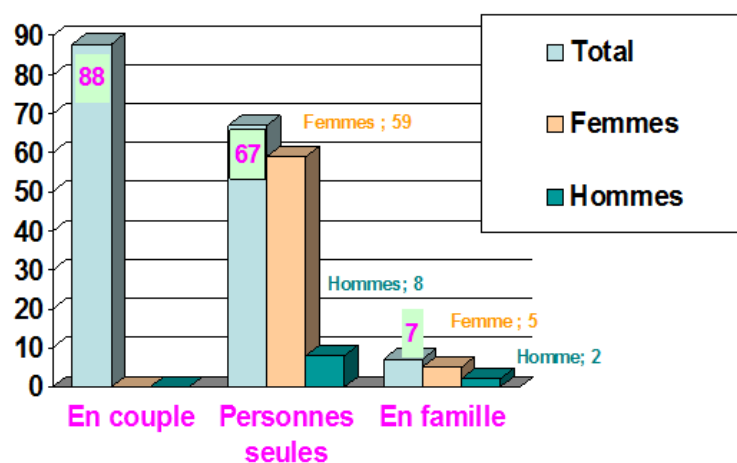


E - RESULTAT DU DEPOUILLEMENT SECTEUR 4

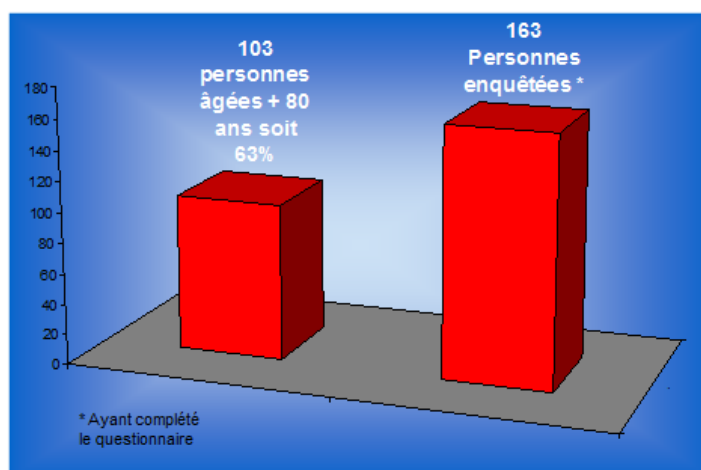
→ Personnes concernées par l'enquête



→ Situation familiale

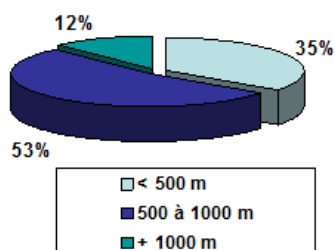


→ Tranches d'âges



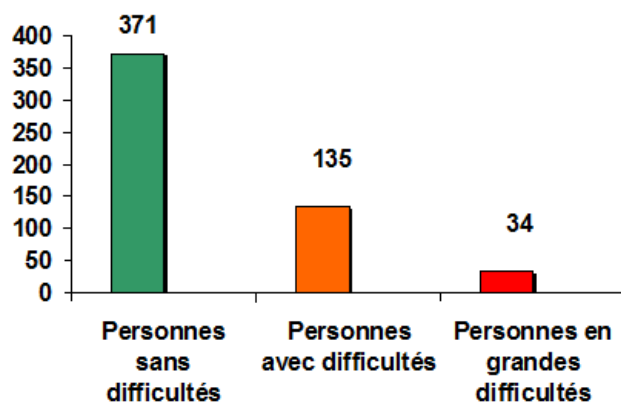
→ Distance du lieu d'habitation au centre-ville

- D'autres informations**
- 58 Personnes ne conduisent pas (35%)
 - 100 Personnes utilisent leur voiture (61%)
 - 73 Personnes utilisent 2 moyens de transport (45%)
 - 125 Personnes ont recours à des aides extérieures (77%)

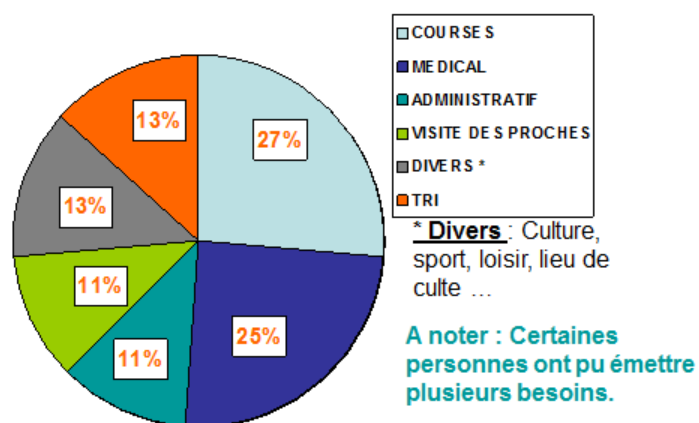


II - GENERALITES SUR LES 5 SECTEURS

A - Difficultés lors des déplacements



B - Type de difficultés

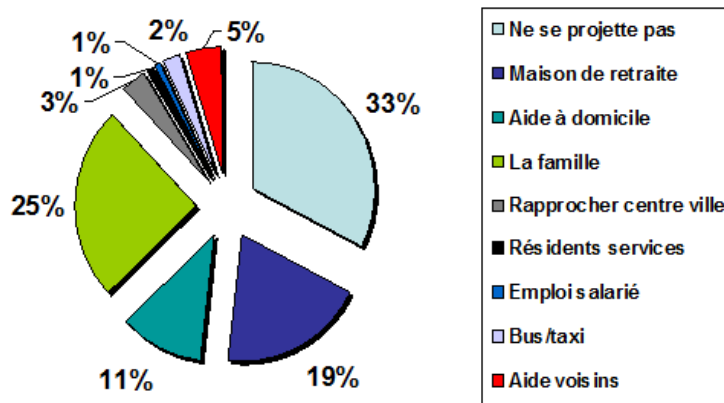


C - Suggestions pour faciliter les déplacements actuels



D - L'avenir

• Très difficile de se projeter dans le futur.



III - CONSTATS – SUGGESTIONS - CONCLUSION

1- Constats

- 33 refus = 5.7% > "peu" > Accueil très favorable > Population très satisfaite de la démarche.
- Secteur 5 : campagne
 - Particularité : " la vie en famille" 15%
- " Les personnes seules" 40%
- Solidarité en zone rurale : famille, voisins
- Habitat : 77% entre 2 et 6 km // centre.
- Secteurs 1-2-3-4 : Centre Bourg
- 2 secteurs conséquents en terme de population soit 54 %.
 - Secteur 4 (Route de Maché/Rue des parcs) 30 % des personnes enquêtées.
 - Secteur 2 (Route du Poiré/Route des Sables) 24 % des personnes enquêtées.
- 2 secteurs se distinguent au titre de l'âge.
 - Secteur 4 = 63 % > 80 ans (103 personnes)
 - Secteur 5 = 61 % > 80 ans (39 personnes)
- Secteur 4 : population / âge
- Difficultés lors du déplacement : 1/3 des enquêtés.
- Type de difficultés :
 - ✓ 1) courses
 - ✓ 2) médical (hors Aizenay)
 - ✓ 3) le tri sélectif

2 - Suggestions des habitants

- 1/3 sollicite un moyen de déplacement avec une préférence pour le transport à la demande.
- Ce 1/3 est à rapprocher du 1/3 en difficultés.

L'avenir

1/3 ne se projette pas > (la visite crée une réflexion, un déclic)

¼ compte sur la famille (enfants)

Puis maison de retraite / aides à domicile.

Des structures "intermédiaires" évoquées (avant la maison de retraite) de type :
Appartement / maison adaptée dans le centre.
Résidences services.
M.A.R.P.A.

3 - Conclusion

- Population en attente de projets concrets sur le sujet.
- Nombreuses remarques, souhaits, suggestions hors enquête répertoriés par le Conseil des Sages en divers chapitres.
 - ✓ Urbanisme/voirie
 - ✓ Commerce
 - ✓ Loisirs
 - ✓ Transport
 - ✓ Tri sélectif
 - ✓ Social
 - ✓ Communication
- Une présentation par les "Sages" est envisageable lors d'un prochain conseil municipal.
- Démystifier, informer sur les transports > cars / bus, via La Roche sur Yon / Challans ...

➤ Pour le conseil des sages.

- Acheter la mission (1^{er} trimestre 2018) sur les propositions en matière de déplacements.
 - Rencontres à programmer (communes avec transport à la demande, navette, taxi ...)
 - Analyser et suggérer diverses expériences concrétisées dans les départements tels le 44, 47 ...

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil des Sages est venu en conseil municipal en 2017, pour présenter la première étape de ce questionnaire

Cette présentation constitue une deuxième étape : celle des résultats.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil des Sages et rappelle qu'il avait déjà eu l'occasion de leur dire lors de la séance plénière. Monsieur le Maire souligne le véritable travail de fourni réalisé et note que seulement 33 personnes n'ont pas répondu au questionnaire.

Monsieur le Maire s'adresse aux membres du Conseil des Sages et précise que la commune a bien fait de leur confier ce travail car ils sont connus et reconnus par la population.

Cette enquête étant faite pour les personnes de 75 ans et plus et il n'est pas toujours évident de se livrer et de créer du lien social. L'intérêt d'aller vers cette population est d'avoir le regard d'une ville à travers les yeux d'une population de 75 ans et plus

Les jeunes du Conseil Municipal des Enfants (CME), eux, ont un autre regard de la ville

Monsieur le maire précise que cette étude va engendrer des réflexions. Un certain nombre d'attentes en matière de déplacement ou de structures apparaissent déjà. L'objectif, c'est l'accompagnement de la personne âgée et du vieillissement. Il peut s'agir de structures publiques ou privées mais il faudra certainement travailler sur ces partenariats.

Monsieur le Maire indique qu'il attend le résultat des prochaines réflexions. Ces pistes de travail devraient être mises dans un ensemble plus global notamment dans le transport solidaire développé par la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Il précise qu'il faudra se projeter avec l'extension d'Aizenay et l'arrivée du lycée qui va amener sur la Commune une population de 1000 personnes (lycéens et employés). Cela nécessitera de se poser la question du déplacement.

Madame Marie-Annick CHARRIER explique qu'il s'agit d'un vaste chantier et d'un travail de tous les Conseillers des sages. Ils sont 18 à travailler en binôme de deux.

Monsieur Bernard PERRIN demande aux personnes qui sont intervenues si leur regard sur Aizenay a changé suite à cette enquête. Monsieur Gérard MALHERBE répond par l'affirmative. Forcément leur regard a changé dans la mesure où ils ne connaissaient pas les attentes et qu'ils ne pensaient pas qu'il y avait ce type de difficultés et de problèmes.

Madame Martine REMAUD précise qu'il était intéressant de voir que sur certains secteurs urbanisés, comme la Cité Plaisance par exemple, on y retrouve beaucoup plus de personnes âgées.

Monsieur Bernard JOLIVET explique que certains courent des risques en prenant leur voiture mais sans la voiture, on ne sort plus de la maison. C'est un moyen de maintenir l'autonomie.

Madame Cindy BESSEAU indique que nombreux sont ceux qui ont la voiture mais qui ne conduisent pas car les enfants ont enlevé les clés.

Monsieur Bernard PERRIN ajoute que ce qui est frappant c'est que les informations sur les transports entre Aizenay et La Roche/Yon ne sont pas connues malgré la communication qui est faite. Il faudrait afficher les horaires à l'office de tourisme car les personnes âgées ne sont pas habituées. Il faudrait également les accompagner pour prendre le bus car ce serait pédagogique.

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait envisager de se mettre dans la peau d'une personne âgée avec des mises en situation concrètes. On pourrait réaliser un petit document qu'on remettrait de la main à la main par exemple, et qui explique comment on va à l'hôpital par exemple. Cela fait partie de la démystification de l'accès à la mobilité.

II - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

❑ RETOUR SUR LE CONCERT DE NOËL

Le samedi 16 décembre 2017, le concert de la chorale « Alternance » dans le cadre du projet de Noël a été suivi par 200 personnes. La chorale a proposé des chants de Noël de différentes origines. Les participants ont pu apprécier des morceaux joués sur l'orgue par Monsieur Stéphane DESPRÉS que nous remercions chaleureusement pour ce beau moment.

Les membres de l'association « France Bénin Vendée » ont assuré l'accueil et le bon déroulement du concert en compagnie des jeunes de l'antenne jeunesse. Le public a pu partager un moment de convivialité sur la place de l'Église autour du chocolat chaud et de la brioche ; ce moment a été apprécié par tous. Ce concert s'inscrivait dans un projet de Noël en partenariat avec l'association des commerçants.

Un vrai projet collectif : municipalité, association des commerçants, antenne jeunesse, association « France Bénin Vendée » auxquelles se sont associés également, la chorale « Les Enchantées » de l'Atelier Musical Vents d'Ouest et le réveil Agésinate.

❑ AGENDA

- **Dimanche 11 février 2018 :** nouvelle édition du « Chocolat concert » à partir de 15 heures à la salle des Quatre Rondes.

2 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

❑ ENFANCE

Le mercredi 20 décembre 2017 à 15 heures, tous les petits « moineaux » du multi accueil et les enfants du centre de loisirs « Chouette et Cie » sont invités à fêter Noël à la salle les Quatre

Rondes. Ils pourront assister au spectacle musical « Le train des animaux » joué par la « Compagnie de l'Être-Ange ». S'en suivra l'arrivée du Père Noël et le partage d'un délicieux goûter offert par la municipalité et concocté par le restaurant du groupe scolaire Louis Buton. Les membres du Conseil des Sages y sont cordialement invités.

❑ JEUNESSE

Les actions solidaires menées par les jeunes de l'antenne Jeunesse :

- Le samedi 9 décembre 2017 : Vente de roses pour le Téléthon ;
- Le samedi 16 décembre 2017 : Soutien à « France Bénin Vendée » dans le cadre du village du Père Noël organisé par l'association des commerçants et artisans et participation à l'accueil pour le concert de la chorale « Alternance » dans l'église en soirée.
- Aide au service à la fête de Noël du mercredi 20 décembre 2017.

Le programme des activités pour les vacances de Noël est consultable sur le site de la mairie et sur Facebook.

❑ CITOYENNETÉ

Présentation de toutes les actions citoyennes de sécurité et de prévention de l'année lors de la séance Plénière du C.L.S.P.D (Comité Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance). Un grand merci à Madame Hélène SORIN responsable de la Police municipale pour son engagement et son travail au sein de ce comité.

Projets collectifs du C.M.E (Conseil Municipal des Enfants) :

- Participation des enfants au Tour de France 2018.
- Partenariat avec le Conseil Municipal des Enfants de la ville d'Athiémé au Bénin.

❑ INTERGÉNÉRATION

Présentation par le Conseil des Sages du diagnostic sur l'enquête auprès des 75 ans et plus au Conseil municipal de ce soir.

❑ AGENDA

- **Jeudi 21 décembre 2017** : Point presse sur le partenariat avec le Conseil Municipal des Enfants d'Athiémé du Bénin à 18 heures 30 en Mairie ;
- **Dimanche 14 janvier 2018** : Vente à la crèche devant l'église à 12 heures.
- **Samedi 17 février 2018** : Veillée comme autrefois à la salle les Quatre Rondes à 20 heures.

Conseil Municipal des Enfants

- **Vendredi 12 janvier 2018** : réunion de la Commission Environnement ;
- **Mardi 16 janvier 2018** : réunion de la Commission Culture et Solidarité ;
- **Jeudi 18 janvier 2018** : réunion de la Commission Sport.

Les trois Commissions se dérouleront à 18 heures salle du Jaunay à la mairie.

3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

❑ 30 ANS PORTAGE REPAS A DOMICILE

Les membres de la commission sociale et du CCAS et quelques élus, ont accueilli les bénéficiaires des plateaux repas autour d'un repas servi au restaurant scolaire le 29 novembre 2017. Ce repas convivial a été très apprécié des convives. Pour certains d'entre eux ce fut l'occasion de sortir de chez eux, de se rencontrer et de passer un moment agréable.

En 2017 ce sont 12 831 repas qui ont été portés. Depuis la création de cette activité, 241 575 repas ont été servis à domicile.

❑ SEMAINE DU TÉLÉTHON

Du 2 au 10 décembre 2017 a eu lieu la semaine du Téléthon. À nouveau une trentaine d'associations et les commerçants se sont mobilisés pour cet élan de générosité. Le village du Téléthon installé sur la place de l'église a connu un vif succès et cette année nous avons pu y voir des familles, peut-être l'attrait du manège.

Nous avons collecté un peu plus de 5 000 euros, somme équivalente aux années précédentes, alors qu'au niveau national le résultat a été plutôt à la baisse. Merci à ceux qui se sont mobilisés.

❑ SORTIE LES PETITS MOINEAUX A LA MÉDIATHÈQUE

Le 12 décembre les Petits Moineaux se sont rendus à la Médiathèque pour écouter un conte de Noël. Les assistantes maternelles se sont également déplacées avec leurs enfants. Une trentaine d'enfants était présent et très à l'écoute. Leurs petits yeux brillaient. Ils attendent tous le père Noël avec impatience.

❑ NOËL DE LA PETITE ENFANCE

Le 20 décembre 2017 est organisé le Noël de la Petite enfance à la salle des Quatre Rondes. Les Petits Moineaux rejoindront les « grands » du Centre de Loisirs pour un après-midi festif avec spectacle et goûter, mais surtout le passage du Père Noël.

4 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT ET EMPLOI

❑ POINT SUR AIZY SHOP

	Janvier -Novembre 2016	Janvier -Novembre 2017	Évolution
Nombre d'adhérents	61	51	- 16%
Nombre de visites	35 902	28 446	- 21%
Moyenne visites par jour	107	85	- 21%
Visites moyenne / adhérent	588	557	- 5%
Pages vues	171 689	126 163	- 27%
Pages vues/jour	514	378	- 26%
Pages vues moyennes/adhérent	2 815	2 474	- 12%
Pages vues /visite	4,78	4,44	- 7%
Taux de rebonds	24%	11%	- 54%
Nombre de demande de devis	16	41	+ 156%
Nombre de commande	17	33	+ 94%
Chiffre d'affaires	1 531 €	2 825 €	+ 85%

1. Baisse du nombre de visites liée en partie à la baisse du nombre adhérents et en partie par l'arrêt du travail journalier de Sandrine ;
2. Le taux de rebonds s'améliore : 9 internautes sur 10 ne sortent pas du site dès leur entrée sur le site ;
3. Augmentation du nombre de demande de devis et des commandes.

Sites les plus visités :

- Boulangerie « Au P'tit Bout de Pain » ;
- « Parfums de vendanges » ;
- « La Beauté d'Anne Cé » ;
- « Le Palais Gourmand » ;

- « Sylvain Baranger Paysagiste ».

Les visites sur les pages vitrines sont largement à la baisse. Ce n'est pas le cas des autres packs.

L'association va orienter ses améliorations sur la refonte du site en 1 seul pack ; chaque entreprise adhérente pourra montrer au mieux ses produits et services.

Cette action conséquente devrait contribuer à l'augmentation globale des résultats.

Sur les chiffres présentés par Madame Sandrine BELLEC, Madame Audrey DELANOE souhaite savoir si, sur le nombre de demandes, il s'agit du nombre de devis ou de commandes et si nous avons la possibilité de connaître la répartition par entreprise. Madame Sandrine BELLEC répond que c'est Sylvain BARANGER qui a été beaucoup sollicité.

Monsieur Éric PAQUET demande si Aizy Shop ne sert qu'aux personnes qui sont très actives sur Facebook. Il lui est répondu par la négative. Madame Sandrine BELLEC ajoute qu'il y a eu 63 commandes sur l'année. Elle ajoute que chaque visite sur le site internet va entraîné de la visite en magasin. Madame Audrey DELANOE estime que le coût à l'année n'est pas proportionné aux retours.

Monsieur Eric PAQUET demande quand est partie Sandrine l'animatrice.

Il y a plus d'un an lui répond Madame Sandrine BELLEC.

Madame Sandrine BELLEC répond que la commune ne paye rien mais que c'est chaque adhérent qui paye une contribution. Elle précise que la commune est là pour faire de la mutualisation avec l'association de commerçants et donner de la visibilité à terme. Cela profite à tout le monde et cela permet d'augmenter les visites au magasin. Madame Sandrine BELLEC explique qu'elle essaiera de voir si on peut chiffrer les visites en magasin que cela déclenche.

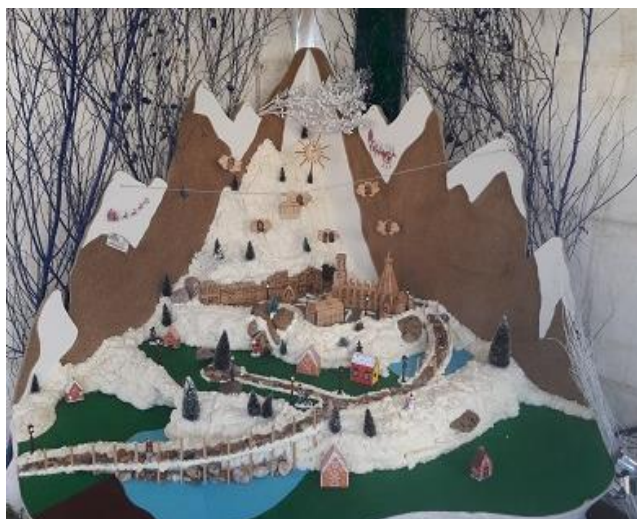
□ LE VILLAGE DU PÈRE NOËL

L'animation de l'association « Aizenay Ensemble », Place de l'Église, a remporté un vif succès. Il y a eu beaucoup de visiteurs en fin de matinée et en fin d'après-midi. Ce village de Noël est apprécié pour sa convivialité et par son esprit de solidarité. En effet, le « Secours catholique », « La Maisonnée », et l'association « France Bénin Vendée » proposaient des articles originaux, artisanaux, et faits main à la vente au profit de projets solidaires. Un manège, des promenades en calèche, ou encore la présence du Père Noël avec son traîneau ont ravi les enfants nombreux en cette belle journée, de 10 heures à 18 heures 30.

Environ 600 personnes se sont baladées en calèche, 470 tickets de manège ont été utilisés (dont 230 vendus sur place), 250 crêpes ont été dégustées, et 80 maisons en carton ont été décorées par les enfants lors des ateliers créatifs.

Dans l'après-midi, la chorale d'Aizenay donnait également une représentation au cœur du village.





Merci à toute l'équipe du Groupe de travail
« Village du Père Noël » d'Aizenay
Ensemble pour son implication et son
dynamisme lors de cette belle journée !

5 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX

□ COMITÉ CONSULTATIF

Le Comité consultatif s'est déroulé le 1^{er} décembre 2017.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Cécile BROCHARD et Isabelle GUÉRINEAU et Messieurs Philippe CLAUTOUR, Didier VERDON, Christophe ROBRETEAU, Bernard PERRIN, Marcel BUTON, Yvon CANTIN, Michel JOLLY, Jean Yves PERRAUDEAU.

Était Excusé :

Monsieur Bernard BEYER.

Ordre du jour

1 - Travaux de voirie rurale prévus pour 2018

Route de Martinet à partir de la piste cyclable	bicouche	135 362,68 €
Route la Rablerie /Villepoire		52 466,93 €
Route la Mouzinière		23 527,48 €
Route de la Ballangerie		6 080,86 €
Village de la Pérussière - aménagement de sécurité +busage 20m Boviduc	tricouche	5 080,73 €
Route la Biochère		5 080,73 €
Chemin de la Goronnière	reprofilage	23 527,48 €
Accès CAVAC (si enrobé +13 000 €)	tricouche	116 779,28 €
Pata		8 000 €
Reparoute		7 000 €
TOTAL		382 906,17 € TTC

2 - Accès Gîte des Vallées

Présentation d'un nouvel accès au site, suite aux normes de Biosecurité interdisant le passage auprès des bâtiments avicoles.

Avis favorable

3 - Accès parcelle enclavée Boule du bois

Demande d'un exploitant pour emprunter une portion de piste cyclable départementale pour accéder à sa parcelle.

Avis défavorable de la commission malgré l'autorisation du Département.

4 - Sentier de la Bernadière

Le nouveau tracé a été réalisé par les services techniques : terrassement, clôture et plantations pour éviter le passage dans l'exploitation.

5 - Questions diverses

- Point sur le plan expérimental agricole ;
- Installation d'un jeune agriculteur à la Naulière en production de moutons ;
- Projet d'installation de 4 jeunes.

6 - COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Serge ADELÉE explique que le repas de Noël des enfants du restaurant scolaire sera servi les 21 et 22 décembre.

*
**

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2017

Monsieur Joël BLANCHARD explique que les membres du Groupe Minoritaire ont un problème avec le texte de la délibération N° 1, relative au transfert de parcelles des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes :

« Dans le procès-verbal du Conseil municipal, le texte de cette délibération est certes conforme au texte de la délibération du Conseil Communautaire du 6 novembre.

Mais ce texte n'est pas conforme à celui qui nous a été présenté en Conseil Municipal le 28 novembre et sur lequel nous avons été invités à nous prononcer par vote. Il n'est d'ailleurs pas conforme non plus au texte reporté sur le compte-rendu du Conseil du 28 novembre adressé à la Préfecture et présent sur le site de la Mairie...

Le compte-rendu et le procès-verbal du Conseil du 28 novembre ne présentent pas le même texte pour cette même délibération n° 1 ! »

Monsieur le Maire explique que tous les conseillers municipaux ont reçu une convocation avec l'ensemble des pièces, conformément à la réglementation. Il est précisé que dans le procès-verbal, le texte a été amendé des différentes interventions. Monsieur le Maire ajoute que le compte rendu a été condensé pour parler d'Aizenay.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2017 a été approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Affaires Générales

1 – Modification de la composition des commissions

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'afin d'éclairer le Conseil Municipal dans ses décisions, des commissions peuvent être instituées pour étudier différents dossiers suivant leur domaine de compétence et faire des propositions. Suite à l'installation de Monsieur Nicolas LE GOFF en lieu et place de Madame Clarisse BESSONNET, il est proposé de revoir la composition des commissions modifiées par délibération en date du 26 septembre 2017.

Différentes commissions sont proposées au Conseil Municipal :

Liste des Commissions
Commission Finances
Commission Urbanisme, Développement durable et Déplacement
Commission Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter génération
Commission Sport
Commission Patrimoine Communal, Accessibilité et Sécurité des bâtiments
Commission Développement Economique, Commerce, Artisanat et Emploi
Commission Affaires Scolaires et Transports Scolaires
Commission Affaires Culturelles
Commission Agriculture, Milieu Rural, Voirie, sentiers et chemins ruraux
Commission Affaires Sociales et Solidarité
Commission Tourisme et Valorisation du Patrimoine
Commission Environnement et Gestion des Déchets
Commission Communication et Animations

Monsieur le Maire est membre de droit de chacune des Commissions.

Afin de répartir au mieux les responsabilités sur l'ensemble des Commissions, hormis pour la Commission « Finances », le nombre d'élus peut aller jusqu'à 7 et comprendra 1 membre du groupe minoritaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la désignation des commissions ainsi que leur composition.

Monsieur Éric Paquet souhaite savoir s'il est possible de créer un comité consultatif ouvert aux non-élus pour les Affaires Scolaires. C'est la seule commission (avec celle des Finances) à ne pas être ouverte aux non-élus. Monsieur le Maire et Monsieur Serge ADELÉE répondent que cela n'est pas prévu pour l'instant. Monsieur Serge ADELÉE ajoute que les parents sont déjà au conseil d'école, et qu'il n'est pas envisagé de créer un nouveau comité consultatif.

Madame Audrey DELANOË rappelle que lors du conseil municipal du 28 novembre le Groupe Minoritaire a demandé à ce que les comptes rendus de chaque commission soient adressés à tous les conseillers municipaux. Elle souhaite savoir s'il y a eu une avancée à ce sujet-là. Monsieur le Maire répond que les membres des commissions continueront à recevoir les comptes rendus des commissions dans lesquelles ils sont présents et que tous les élus ont la possibilité d'envoyer les comptes rendus à leurs colistiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les propositions des différentes instances et de leur composition,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de la composition des commissions suivantes pour la durée du mandat comme suit :

Liste des Commissions	Membres qui composent la commission
Commission Finances	Franck ROY – Marie-Annick CHARRIER - Christophe ROBRETEAU - Sandrine BELLEC - Serge ADELEE - Françoise MORNET - Philippe CLAUTOUR - Marcelle TRAINEAU – Christophe GUILLET - Joël BLANCHARD
Commission Urbanisme, Développement durable et Déplacement	Christophe GUILLET - Patrick LAIDIN - Claudie BARANGER – François MÉNARD - Bernard PERRIN – Nicolas LE GOFF
Commission Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter génération	Marie-Annick CHARRIER - Sandrine BELLEC - Serge ADELEE - Cindy BESSEAU - Claudie BARANGER - Isabelle GUERINEAU – Audrey DELANOË
Commission Sport	Christophe ROBRETEAU - Claudie BARANGER - Dany RABILLER - Christophe GUILLET - Isabelle GUERINEAU - Nicolas LE GOFF
Commission Patrimoine Communal, Accessibilité et Sécurité des bâtiments	Christophe ROBRETEAU - Patrick LAIDIN - Marcelle TRAINEAU - Emmanuel GARNON - Roland URBANEK - Geneviève COUTON - Bernard BEYER
Commission Développement Economique, Commerce, Artisanat et Emploi	Sandrine BELLEC - Emmanuel GARNON - Bernard PERRIN - François MÉNARD - Dany RABILLER - Stéphanie DELAS - Joël BLANCHARD
Commission Affaires Scolaires et Transports Scolaires	Serge ADELÉE - Marie-Annick CHARRIER - Françoise MORNET - Geneviève COUTON - Dany RABILLER - Éric PAQUET
Commission Affaires Culturelles	Françoise MORNET - Geneviève COUTON - Marie-Cécile BROCHARD - Stéphanie DELAS – Isabelle LOQUET – Julie PERRAUDEAU - Nicolas LE GOFF
Commission Agriculture, Milieu Rural, Voirie, sentiers et chemins ruraux	Philippe CLAUTOUR - Didier VERDON - Christophe ROBRETEAU - Marie-Cécile BROCHARD - Isabelle GUERINEAU – Bernard PERRIN - Bernard BEYER

Commission Affaires Sociales et Solidarité	Marcelle TRAINEAU - Philippe CLAUTOUR - Cindy BESSEAU - Geneviève COUTON - Marie-Cécile BROCHARD - Stéphanie DELAS - Bernard BEYER
Commission Tourisme et Valorisation du Patrimoine	Roland URBANEK - Didier VERDON - Isabelle LOQUET - Isabelle GUERINEAU - Marie-Cécile BROCHARD - Audrey DELANOË
Commission Environnement et Gestion des Déchets	Claudie BARANGER - Emmanuel GARNON - Cindy BESSEAU - Christophe GUILLET - Julie PERRAUDEAU - Joël BLANCHARD
Commission Communication et Animations	Roland URBANEK - Isabelle LOQUET - Dany RABILLER - François MÉNARD - Françoise MORNET - Audrey DELANOË

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

ABSTENTION : 0

Affaires Générales

2 – Modification de la composition des comités consultatifs : désignation de membres non-élus

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales et/ou des personnes qualifiées.

Il est proposé d'actualiser la composition des comités consultatifs qui n'a pas été modifiée depuis leur création lors du conseil municipal du 2 septembre 2014.

Ces commissions extra-municipales sont composées des membres élus des commissions et de membres non élus.

La représentation des élus et des non élus respecte la règle de la proportionnalité.

Les comités consultatifs suivants ont été créés par délibération en date du 2 septembre 2014 :

- Comité Consultatif Urbanisme, Développement Durable et Déplacement
- Comité Consultatif Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter génération
- Comité Consultatif Sport
- Comité Consultatif Développement économique, Commerce, Artisanat et Emploi,
- Comité Consultatif Affaires Culturelles
- Comité Consultatif Agriculture, Milieu Rural, Voiries, Sentiers et Chemins Ruraux,
- Comité Consultatif Affaires Sociales et Solidarité,
- Comité Consultatif Tourisme, et Valorisation du Patrimoine,
- Comité Consultatif Environnement et Gestion des Déchets
- Comité Consultatif Nouvelles Technologies (*terminologie supprimée dans la délibération du 25 septembre 2017 relative à la modification des commissions*), Communication et Animations

- Décide de nommer les représentants élus et non élus au sein desdits comités comme suit :

Liste des Comités Consultatifs	Elus	Non-Elus
Comité consultatif Affaires Culturelles	Françoise MORNET - Geneviève COUTON - Marie-Cécile BROCHARD - Stéphanie DELAS – Isabelle LOQUET – Julie PERRAUDEAU - Nicolas LE GOFF	Ginette PERROTEAU, Alain SURRAULT, Jacqueline ROCHER, Pierre-Marie PAPON
Comité consultatif Urbanisme, Développement Durable et Déplacements	Christophe GUILLET - Patrick LAIDIN - Claudie BARANGER – François MÉNARD - Bernard PERRIN - Nicolas LE GOFF	Patrice BOURMAUD, Claude REMAUD, Naïma ROCHEREAU, Jérôme SOUCHARD
Comité consultatif Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter génération	Marie-Annick CHARRIER - Sandrine BELLEC - Serge ADELEE - Cindy BESSEAU - Claudie BARANGER - Isabelle GUERINEAU - Audrey DELANOË	Thierry LOQUET, Julie PERRAUDEAU, Angéline DAUME (CME), Geneviève VALLOT
Comité consultatif Développement économique, Commerce, Artisanat et Emploi	Sandrine BELLEC - Emmanuel GARNON - Bernard PERRIN - François MÉNARD - Dany RABILLER - Stéphanie DELAS - Joël BLANCHARD	François BROSSET, Xavier MAJOUREL, Paul ROBIN, Brigitte BOIGNÉ. <i>Lilian MICHON et Jean-Luc GROSSE interviendront en qualité d'experts qualifiés.</i>
Comité consultatif Sport	Christophe ROBRETEAU - Claudie BARANGER - Dany RABILLER - Christophe GUILLET - Isabelle GUERINEAU --Nicolas LE GOFF	Lilian MICHON, Claude MORILLEAU, Stéphane TRIPOTEAU, Romaric PIVARD
Comité consultatif Agriculture, Milieu Rural, Sentiers et Chemins Ruraux	Philippe CLAUTOUR - Didier VERDON - Christophe ROBRETEAU - Marie-Cécile BROCHARD - Isabelle GUERINEAU – Bernard PERRIN - Bernard BEYER	Yvon CANTIN ; Jean Yves PERRAUDEAU, Marcel BUTON <i>en remplacement de François PERRIN</i> , Michel JOLLY, Camille GRONDIN (suppléant de Michel JOLLY)
Comité consultatif Affaires Sociales et Solidarité	Marcelle TRAINEAU - Philippe CLAUTOUR - Cindy BESSEAU - Geneviève COUTON - Marie-Cécile BROCHARD - Stéphanie DELAS - Bernard BEYER	Gérard HUGUENIN, Bernadette MARTINEAU, René RABILLER, Patrice GILLAIZEAU
Comité Consultatif Environnement et Gestion des Déchets	Claudie BARANGER - Emmanuel GARNON - Cindy BESSEAU - Christophe GUILLET – Julie PERRAUDEAU - Joël BLANCHARD	Patrice JOLLY, Frédéric SEGRETIN, Benoît JOLLY, Brigitte BOIGNÉ
Comité consultatif Tourisme et Valorisation du Patrimoine	Roland URBANEK - Didier VERDON - Isabelle LOQUET - Isabelle GUERINEAU - Marie-Cécile BROCHARD -	René ROUGIER, Dominique MORNET, Gérard CLAUTOUR

	Audrey DELANOË	
Comité Communication et Animations	Roland URBANEK - Isabelle LOQUET - Dany RABILLER – François MÉNARD Françoise MORNET - Audrey DELANOË	Noël DANIEAU, Cédric MACAUD, Romaric PIVARD

VOTE : OUI : 28 NON : 1 ABSTENTION : 0

Service des finances

3 - Budget COMMUNE 2017 - Décision Modificative n°3

DÉLIBÉRATION SUPPRIMÉE CAR DEVENUE SANS OBJET

Service Finances

4 - Budget Lotissement Les Amandiers 2017 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « Lotissement Les Amandiers ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2017.

Pour le Budget « **Lotissement Les Amandiers** », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	0,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-379,17 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-52,83 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	432,00 €
Recettes de Fonctionnement	0,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des finances du 6 décembre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster le Budget « **Lotissement Les Amandiers 2017** » selon le tableau présenté ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 1

ABSTENTION : 0

Services Finances

5 – Autorisation de dépenses d'équipements avant l'adoption du budget primitif 2018 – Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'en application de l'article L. 1612-1 du C.G.C.T, le Conseil municipal, peut autoriser le Maire à « engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Pour permettre aux services de procéder au lancement de projets programmés et de poursuivre les travaux en cours, il s'avère nécessaire d'utiliser la procédure précitée et d'ouvrir en conséquence les crédits budgétaires ci-après, lesquels seront repris au budget primitif 2018.

Le montant total des dépenses brutes s'élève à 635 750 €, hors autorisations de programme.

	Budget primitif 2017	Décisions modificatives	Budget Total 2017	Crédits à ouvrir
101 ACQUISITIONS TERRAINS	170 000,00 €		170 000,00 €	42 000,00 €
102 MATERIELS DIVERS	115 000,00 €	10 000,00 €	125 000,00 €	30 000,00 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	449 700,38 €		449 700,38 €	110 000,00 €
104 TRAVAUX DE VOIRIE	1 071 000,00 €		1 071 000,00 €	265 000,00 €
107 MATERIEL MAIRIE	55 000,00 €		55 000,00 €	13 000,00 €
108 ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE	90 000,00 €	100 000,00 €	190 000,00 €	45 000,00 €
111 TERRAIN DE CAMPING	5 000,00 €		5 000,00 €	
112 MATERIEL SCOLAIRE	40 000,00 €		40 000,00 €	10 000,00 €
120 PROJETS DE SPORTS	75 000,00 €	15 000,00 €	90 000,00 €	20 000,00 €
126 GROUPE SCOLAIRE	122 320,02 €		122 320,02 €	30 000,00 €
127 ACTION EN FAVEUR DES JEUNES	215 000,00 €		215 000,00 €	53 750,00 €
132 ACTIVITES CULTURELLES	1 090 000,00 €	150 000,00 €	1 240 000,00 €	
137 OPAH - RU	66 200,00 €	3 000,00 €	69 200,00 €	17 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 564 220,40 €	278 000,00 €	3 842 220,40 €	635 750,00 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

Réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel

Total de l'AP/CP	Réalisé 2017	Crédits de paiement 2018
2 748 317,91 € TTC	1 230 105,72 € TTC	1 518 212,19 € TTC

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 6 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces ouvertures de crédits ;

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses des autorisations de programme correspondants aux crédits de paiement 2018 indiqués dans les tableaux ci-dessus.

VOTE : OUI : 28 NON : 1 ABSTENTION : 0

Service Finances

6 – Tarifs communaux – Fixation des tarifs 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune fixe différents tarifs en fonction des divers services proposés.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des divers services communaux pour l'année 2018 comme suit :

➤ Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC):

Pour tous les permis déposés à compter du 1^{er} janvier 2018, et tout raccordement réalisé à compter du 1^{er} janvier 2018 sur les constructions existantes, la PAC sera de **1 480 euros**.

➤ Droit de place :

À compter du 1^{er} janvier 2018, le droit de place reste de **0,50 euro** le mètre linéaire avec ou sans accès à l'électricité.

➤ Concession cimetière :

À compter du 1^{er} janvier 2018, tarifs pour les cimetières Route des Sables et Rue des Ormeaux :

Durée de la concession	simple	double
30 ans	176,00 €	344,00 €
50 ans	225,00 €	448,00 €

Prestation		Tarifs 2018
Columbarium	durée de 15 ans	572,00 €
	durée de 30 ans	1 144,00 €
	droit au renouvellement	230,00 €
Jardin du Souvenir	Taxe de dispersion	87,00 €

Pour rappel, une délibération du 18 février 2000 prévoit que le produit des concessions se répartit pour 2/3 à la Commune et pour 1/3 au CCAS.

➤ Locations des terres :

À compter du 1^{er} janvier 2018, la location annuelle de l'hectare sera de **109 euros** pour les terres destinées à être cultivées et à **68 euros** pour les terres destinées aux prairies de fauche.

➤ Mise à disposition du personnel :

À compter du 1^{er} janvier 2018, le coût horaire d'intervention d'un agent communal sera de **45 euros** sans utilisation d'engins, auprès d'un particulier.

➤ **Tarifs du busage posé :**

À compter du 1^{er} janvier 2018 le coût du busage posé est de **57 euros** le mètre linéaire posé.

➤ **Tarifs des salles communales :**

Tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2018 :

LE MILLE CLUBS

	Commune	Hors commune
Journée	110,00€	144,00€
Demi-journée ou journée suppl. consécutive	65,00€	88,00€
forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)	45,00€	45,00€

SALLE HILLAIRITEAU

			2018	
			Commune	Hors commune
Particuliers ou autres utilisateurs				
Ensemble des salles (journée)			785,00 €	906,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive			388,00 €	446,00 €
Salle 2 (journée)			448,00 €	561,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive			269,00 €	336,00 €
Salle 1 et 3 (journée)			136,00 €	202,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive			82,00 €	113,00 €
Vins d'honneur			115,00 €	170,00 €
Préparation vin d'honneur (la veille à partir de 14h)			60,00 €	80,00 €
Sépulture civile et retours de sépulture (défunts agésinates)			70,00 €	
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)			45,00 €	45,00 €
Autres associations locales ou 2^e utilisation				
Ensemble des salles (journée)			234,00 €	
Demi-journée ou journée suppl consécutive			141,00 €	
Salle 2 (journée)			136,00 €	
Demi-journée ou journée suppl consécutive			86,00 €	
Salle 1 et 3 (journée)			66,00 €	
Demi-journée ou journée suppl consécutive			45,00 €	
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)			45,00 €	

SALLE DES QUATRE RONDES

			2018	
			Commune	Hors commune
Particuliers ou autres utilisateurs				
Ensemble des salles (journée)			785,00 €	884,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive			393,00 €	439,00 €
Grande salle (journée)			448,00 €	552,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive			270,00 €	330,00 €
Petite salle (journée)			136,00 €	200,00 €
Demi-journée ou journée suppl consécutive			82,00 €	111,00 €
Vins d'honneur (hall+petite salle)			115,00 €	170,00 €
Préparation vin d'honneur (la veille à partir de 14h)			60,00 €	80,00 €
Sépulture civile et retours de sépulture (défunts agésinates)			70,00 €	
Hall-bar (journée)			91,00 €	122,00 €
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)			45,00 €	45,00 €
Autres associations locales ou 2è utilisation				
Ensemble des salles (journée)			235,00 €	
Demi-journée ou journée suppl consécutive			141,00 €	
Grande salle (journée)			136,00 €	
Demi-journée ou journée suppl consécutive			86,00 €	
Petite salle (journée)			66,00 €	
Journée supplémentaire			46,00 €	
Hall-bar (journée)			61,00 €	
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)			45,00 €	

Pour les cautions, une somme de **500 euros** sera demandée pour toutes les locations facturées ainsi que pour les réservations gratuites des associations.

➤ Location de matériel :

À compter du 1^{er} janvier 2018 :

	Année 2018
Barnum 12 * 5 m / particulier	79,00 €
Barnum 8 * 3 m / particulier	47,00 €
Barnum 3*3 m / particulier	25,00 €
Table	5,60 €
Banc	2,80 €
Chaise	1,20 €

Un forfait est institué pour le matériel abîmé ou rendu hors d'usage :

Forfait matériel abîmé	Année 2018
Table	87,00 €
Banc	33,00 €
Chaise	22,00 €

➤ **Fourrière Animale :**

À compter du 1^{er} janvier 2018

	Année 2018
Frais de capture	31,00 €
Frais de garde par jour	18,00 €

➤ **Jardins Familiaux :**

À compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs seront :

- Parcelle de 50m² pour une redevance annuelle de 15 €
- Parcelle de 100m² pour une redevance annuelle de 30 €

➤ **Taxe sur la publicité :**

Tarifs 2018

Taxe au m ²	inférieur à 50m ²		supérieur à 50m ²	
	affichage non numérique	support numérique	affichage non numérique	support numérique
Dispositifs publicitaires	17 €	47 €	32 €	94 €
Pré-enseignes	17 €	47 €	32 €	94 €

Taxe au m ²	inférieur à 7m ²	inférieur à 12m ²	inférieur à 50m ²	supérieur à 50m ²
Enseignes sur les magasins	exonération	exonération	32 €	64 €

Il est précisé que l'exonération pour les surfaces entre 7 et 12m² concerne **uniquement les enseignes autres que celles scellées au sol.**

Il est rappelé que les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m² font l'objet d'une réfaction de 50%.

➤ **Prix des activités à l'antenne-jeunesse :**

CATÉGORIE	DÉNOMINATION	TYPE	COÛT FAMILLE
GOÛTER & REPAS	GOÛTER	Goûter impliquant un achat alimentaire par l'Antenne Jeunesse	1 €
	REPAS 1	Repas à l'Antenne Jeunesse préparé par les Jeunes impliquant un achat alimentaire par l'Antenne Jeunesse	3 €
	REPAS 2	Repas Spécial (Fast Food, Kébab, Pizzeria, Soirée Repas...)	5 €
SORTIE de LOISIRS	LOISIRS 1	Exemples : Bowling d'Aizenay, Patinoire de la Roche-sur-Yon, Piscine du Poiré-sur-Vie ou de la Roche-sur-Yon...	3 €
	LOISIRS 2	Exemples : Lazer Game (1 partie)	5 €
	LOISIRS 3	Exemples : Lazer Game (2 parties), Karting (10 minutes), Escape Game...	8€
	LOISIRS 4	Exemples : Karting (30 minutes), Parc Aquatique...	10 €
SORTIE CULTURELLE	CINÉMA	Séance au Cinéma d'Aizenay	2 €
	CULTURE 1	Exemples : Soirée Spectacle, Séance de Variétés, Spectacle ou Concert (Scène Locale), Musée, Exposition...	5 €
	CULTURE 2	Exemples : Cirque, Musée...	10 €
	CULTURE 3	Exemples : Aquarium, Zoo...	15 €
	CULTURE 4	Exemples : Spectacle ou Concert (Grande Salle)	20 €
PARC D'ATTRACTION	PARC 1	Exemple : Puy du Fou	15 €
	PARC 2	Exemple : Futuroscope	20 €
	PARC 3	Exemple : Disney-Land Paris	25 €
ACTION INTERSTRUCTURE	INTERSTRUCTURE 1	Exemples : Soirée, Activité Ponctuelle	2 €
	INTERSTRUCTURE 2	Exemples : Soirée Repas, Rassemblement (½ Journée)	3 €
	INTERSTRUCTURE 3	Exemples : Rassemblement (Journée)	5 €

➤ **Bar sans alcool :**

	Tarifs 2018
Jus de fruit	0,50 €
Eau pétillante	0,10 €
Sirop	0,20 €
Soda	0,80 €
Thé	0,10 €
Café	0,20 €

Capuccino	0,30 €
Chocolat	0,30 €
Lait	0,50 €
Diabolo	0,70 €
Lait sirop	0,70 €
Pichet sirop	0,70 €
Confiserie	0,70 €
Glace	0,70 €
Cocktail sans alcool	0.80 €

Pour les séjours camps, il est décidé de ne pas fixer de tarifs pour les camps qui seront votés selon les camps, les activités et destinations proposées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Joël BLANCHARD redit au nom du Groupe Minoritaire son opposition aux augmentations annuelles systématiques avec pour seule justification *«On augmente chaque année de X pour cent, alors il faut bien augmenter cette année aussi»*. La plupart de temps, d'après lui rien ne justifie de tels choix de gestion sinon la culture de l'augmentation et l'habitude et demande de se méfier des habitudes.

Monsieur Joël BLANCHARD revient sur la mise à disposition de salles communales pour les obsèques civiles pour une cérémonie décente.

Des familles confrontées à un deuil sollicitent de plus en plus fréquemment les mairies pour l'organisation de cérémonies civiles permettant d'assurer un moment de recueillement au défunt, en dehors de toute cérémonie religieuse.

Monsieur Joël BLANCHARD rappelle que la Loi du 9 décembre 1905 a consacré le principe de séparation de l'église et de l'État, ainsi que la liberté de conscience et de pratique cultuelle. La prise en charge civile de la naissance, du baptême civil et républicain, du mariage et maintenant du PACS, permet à ces événements de se dérouler dans un lieu public, dans les mêmes conditions et dans le respect des convictions personnelles, y compris de gratuité ? Ce même droit ne semble pas garanti s'agissant des obsèques.

Il apparaît donc important de mettre à la disposition de chacun les moyens nécessaires à la tenue d'obsèques conformes à ses convictions.

Il explique que le Groupe Minoritaire aurait souhaité que le Conseil municipal en délibère de manière plus solennelle au lieu d'aborder cette question uniquement sous l'angle de l'épicerie économique via le montant du tarif de location d'une salle municipale. Cette question mérite de la dignité et le Groupe Minoritaire souhaite que l'on sorte la question de la tarification des obsèques civiles de cette délibération. Il propose la constitution d'un groupe de réflexion et de travail préparatoire à une délibération sur cette question.

Monsieur Serge ADELÉE répond que sur le plan de la dignité, il a été demandé à la commune à deux reprises de mettre à disposition des salles. Cela a été fait et va dans le bon sens. Il précise que la commune continuera à respecter ce choix des agésinates. Mais cela génère des frais de gestion et d'entretien à hauteur de 70 € pour la mise à disposition des agents. Monsieur le Maire répond que la commune a toujours accompagné les personnes qui en faisaient la demande et continuera à les accompagner.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de délibération spécifique.

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 6 décembre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification 2018, détaillée ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE : OUI : 24 NON : 2 ABSTENTION : 3

Service Finances

7 – Fixation tarif mini-camp accueil de loisirs au Château d'Olonne

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée le projet de mini-camp, organisé par l'accueil de loisirs, à Château d'Olonne du 2 au 4 mai 2018.

L'objectif de ce séjour est de proposer une séance d'initiation en optimist sur le lac de Tanchet, une sortie collective en mer sur un voilier et la visite du quartier de l'île Penotte. Il est ouvert aux enfants de 6 à 8 ans, pour un effectif de 20 enfants, sur le thème de la découverte du milieu littoral.

Les tarifs demandés aux familles sont de :

Commune	
tarif pour le séjour	90,00 €
réduction par jour si QF<700€	- 3,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Madame Audrey DELANOË explique que pour ce mini-camp mais aussi pour toutes les autres activités de l'accueil de loisirs le Groupe Minoritaire souhaiterait que soient instaurés plusieurs tarifs en fonction de plusieurs tranches du Quotient familial des Familles.

Monsieur le Maire explique qu'il a été instauré une réduction sur le service restauration mais pas sur ce service.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification du mini-camp du 2 au 4 mai 2018.

Commune	
tarif pour le séjour	90,00 €
réduction par jour si QF<700€	- 3,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE : OUI : 26 NON : 1 ABSTENTION : 2

Direction générale

8 – Marché nocturne des Arts et du Goût 2018 – Fixation des tarifs du droit de place et de la location des stands

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Marché nocturne des Arts et du Goût qui aura lieu le samedi 4 août 2018 place de l'Hôtel de Ville et Avenue de Verdun, il convient de fixer les tarifs du droit de place et de la location des stands.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

- droit de place de 1 à 3 m : 15 € (droit de place gratuit pour les agésinates)
- droit de place de 4 à 6 m : 25 €
- location stand 3x3 : 30 € ;
- location stand 6x3 : 40 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du droit de place et de la location des stands,

Vu la proposition de tarification,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer, dans le cadre du Marché nocturne des Arts et du Goût 2018, les tarifs du droit de place et de la location des stands comme suit :

- droit de place de 1 à 3 m : 15 € (droit de place gratuit pour les agésinates)
- droit de place de 4 à 6 m : 25 € ;
- location stand 3x3 : 30 € ;
- location stand 6x3 : 40 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 1

ABSTENTION : 0

Direction Générale

9 - Mise à disposition des biens et équipements de la piscine d'Aizenay à la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Monsieur le Maire explique qu'aux termes de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales, la remise des biens a lieu à titre gratuit. La Communauté de Communes Vie et Boulogne, bénéficiaire de la mise à disposition, assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède ainsi tous pouvoirs de gestion.

Vu l'arrêté préfectoral 2017-DRCTAJ/3-663 du 13 octobre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Vu la délibération 2017D171 du 17 juillet 2017 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne définissant que « la construction, l'entretien, le fonctionnement et l'exploitation des piscines de Maché, d'Aizenay et du Poiré-sur-Vie » sont d'intérêt communautaire.

Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que consécutivement au transfert de la compétence « construction, entretien et exploitation des piscines » à la Communauté de Communes Vie et Boulogne, les biens immobiliers et mobiliers de la piscine d'Aizenay sont mis à disposition de l'EPCI.

Aux termes de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales, la remise des biens a lieu à titre gratuit. La Communauté de Communes Vie et Boulogne, bénéficiaire de la mise à disposition, assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède ainsi tous pouvoirs de gestion.

A ce titre, la Communauté de Communes Vie et Boulogne assurera le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La Communauté de Communes Vie et Boulogne pourra procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La Communauté de Communes Vie et Boulogne sera substituée de plein droit à la commune propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. C'est la commune qui informe ce dernier de la substitution.

En cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice la compétence par la Communauté de Communes Vie et Boulogne, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement, précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens, etc.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la piscine d'Aizenay à la Communauté de Communes Vie et Boulogne,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes

VOTE :

OUI : 28

NON : 1

ABSTENTION : 0

Direction Générale

10 - Transfert du personnel de la Piscine d'Aizenay à la Communauté de Communes Vie et Boulogne et mise à disposition du personnel des piscines auprès de la commune d'Aizenay pour les temps d'activités d'Éducation Physique et Sportive

Monsieur le Maire explique que par arrêté préfectoral du 13 octobre 2017 a été actée la modification des statuts de la communauté Vie et Boulogne intégrant l'adoption de la compétence optionnelle « **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** et d'équipements de l'enseignement *préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* ».

Au sein de cette compétence, les équipements « piscine », au nombre de trois sur le territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (Le Poiré-sur-Vie, Aizenay et Maché), ont été spécifiquement identifiés comme relevant de l'intérêt communautaire.

La reprise effective de la compétence « piscine » par la Communauté de Communes Vie et Boulogne est programmée pour le **1^{er} janvier 2018**.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de compétences d'une commune à un EPCI entraîne le transfert du service ou la partie de service chargé de sa mise en œuvre.

Consécutivement au transfert du service, la situation des agents, quel que soit leur statut, est appréhendée suivant qu'ils exercent soit totalement, soit partiellement leurs fonctions dans le service.

Au sein de la Commune d'Aizenay, 2 agents exercent en partie leurs fonctions dans le service transféré.

Collectivité : Commune d'AIZENAY							
Poste	Agents	Filière	Cat.	Grade	Statut	Tps de travail Commune	Tps de travail piscine
Maître Nageur Sauveteur	Agent 1	Sportive	B	ETAPS ppal 2 ^o cl.	Titulaire.	100%	71,28%
	Agent 2	Sportive	B	ETAPS ppal 2 ^o cl.	Titulaire	100%	71,28%

Le principe de transfert de ces agents est soumis à l'appréciation de la collectivité d'accueil et à l'approbation des agents.

Ces 2 agents ont accepté le transfert et intégreront, de fait, les effectifs de la Communauté de Communes Vie et Boulogne au 1^{er} janvier 2018.

Ces agents assuraient, en complément de leurs missions à la piscine, des missions secondaires dans le cadre de l'animation de séances d'Education Physique et Sportive proposées annuellement par la Commune aux écoles publiques et privées du 1^{er} janvier à début

avril et de début novembre au 31 décembre. Ces périodes sont susceptibles d'évoluer à la marge selon les plannings convenus avec les établissements scolaires.

Compte tenu de la nécessité de conserver ce partage d'activités, il convient de mettre les agents concernés à disposition de la Commune pour la quotité de travail qui prévalait avant le transfert.

Les modalités d'intervention et de remboursement des frais liées à ces mises à disposition doivent être définies par convention à conclure avec la CCVB.

Ces emplois étant transférés à la communauté de communes Vie et Boulogne, Monsieur le Maire propose de les supprimer du tableau des effectifs

Par ailleurs, compte tenu de l'expérience des communes dans la gestion de leurs piscines respectives, il a été décidé, en concertation entre les parties, de confier transitoirement aux Communes, via leurs personnels techniques, l'entretien technique de ces équipements. Une convention de gestion technique définissant les conditions d'intervention et la nature des missions déléguées aux communes a été établie. Il est notamment précisé que ces missions seront remplies dans des conditions identiques à celles qui prévalaient avant le transfert.

Concernant les personnels techniques, la convention prévoit que les agents affectés à la piscine dont la gestion technique est confiée à la Commune demeurent sous l'autorité hiérarchique du Maire et continuent de relever, pour leur gestion, de la Commune, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Au sein de la Commune d'Aizenay, 3 agents sont concernés.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la Commune a saisi le Comité Technique dans sa séance du 15 décembre 2017, quant aux conditions de transfert de la compétence « piscines » à la Communauté de Communes Vie et Boulogne, évoquées ci-dessus.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, compte-tenu du transfert de la piscine d'Aizenay et du personnel, de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2018, les postes suivants :

Poste	Agents	Filière	Cat.	Grade	Tps de travail Commune
Maître Nageur Sauveteur	Agent 1	Sportive	B	ETAPS ppal 2 ^o cl.	100%
	Agent 2	Sportive	B	ETAPS ppal 2 ^o cl.	100%

- Décide de conclure une convention avec la Communauté de communes Vie et Boulogne relative à l'intervention des maîtres-nageurs sauveteurs dans le cadre des activités d'EPS (Éducation Physique et Sportive), proposées annuellement du 1^{er} janvier à début avril et de début novembre au 31 décembre,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les suivantes dès lors qu'une modification sera nécessaire,

- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal,

VOTE :

OUI : 28

NON : 1

ABSTENTION : 0

11 - Convention de gestion technique transitoire de la piscine d'Aizenay avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que compte tenu de l'expérience de la Commune d'Aizenay dans la gestion de la piscine d'Aizenay, il a été décidé, d'un accord commun avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne, que la gestion technique de cet équipement soit confiée de façon transitoire à la Commune d'Aizenay pour l'année 2018.

Vu la délibération 2017D170 du 17 juillet 2017 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne approuvant le transfert de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » à la communauté de Communes Vie et Boulogne ;

Vu la délibération 2017D171 du 17 juillet 2017 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne définissant que « la construction, l'entretien, le fonctionnement et l'exploitation des piscines du Poiré-sur-Vie, d'Aizenay et de Maché » sont d'intérêt communautaire.

Vu l'article L 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit la possibilité pour une communauté de communes de confier à l'une de ses communes membres l'entretien d'un équipement qui relève de sa compétence : *« La communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. Dans les mêmes conditions, ces collectivités territoriales et établissements publics peuvent confier à la communauté de communes la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions ».*

Compte tenu de l'expérience de la Commune d'Aizenay dans la gestion de la piscine d'Aizenay, il a été décidé, d'un accord commun avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne, que la gestion technique de cet équipement soit confiée de façon transitoire à la Commune d'Aizenay pour l'année 2018.

Ces prestations de service doivent être encadrées par une convention définissant précisément le champ d'intervention et les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes Vie et Boulogne confie à la Commune l'entretien et la maintenance technique de la piscine dans le respect des prescriptions définies par celle-ci, en fonction des principes d'usage retenus pour cet équipement.

Monsieur le Maire précise que cette délégation transitoire permettra d'assurer au mieux la continuité du service tout en laissant le temps à la Communauté de Communes Vie et Boulogne d'étudier puis de mettre en œuvre un mode d'organisation pérenne adapté à la gestion technique du parc des piscines, dont celle d'Aizenay, à partir de 2019.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de gestion technique transitoire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes

VOTE :

OUI : 28

NON : 1

ABSTENTION : 0

12 – Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel - Avenants aux lots n°2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 13- Autorisation de signature

Il est donc proposé d'adopter ces avenants comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
4 - Couverture - bardage	SMAC 85000 LA ROCHE SUR YON	217 049,68 €	+ 1 782,50 €	- 3 019,68	215 812,50	258 975,00
% d'écart introduit par l'avenant n°2 : - 1,39% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de : - 0,57%						
Objet de l'avenant n°2 : Suppression de l'habillage des poutres et article « imprévus et divers »						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
5 - Menuiseries extérieures	LEB MENUISERIE 85200 FONTENAY LE COMTE	92 251,91 €	- 3 905,29	88 346,63	106 015,96
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : - 4,23%					
Objet de l'avenant n°1 : Suppression de la prestation « main courante en acier laqué ».					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
6 - Menuiseries intérieures - gradin	MCPA 85190 AIZENAY	204 638,42	- 9 431,26	195 207,16	234 248,59
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : - 4,61%					
Objet de l'avenant n°1 : Suppression du lambourdage (= grosses poutres) pour réaliser des économies sur le projet. Réalisation d'une main courante en bois en remplacement d'une main courante acier.					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
7 - Plafonds suspendus	VINET HOLDING 85600 SAINT HILAIRE DE LOULAY	43 911,80	+ 5 280,00	49 191,80	59 030,16
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : + 12,02 %					
Objet de l'avenant n°1 : Le lambourdage (= grosses poutres) initialement prévu au lot n°6 étant remplacé par une ossature priMaire (=ossature métallique), il est nécessaire de poser des voiles noires sur le plafond suspendu.					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
8 - Cloisons sèches	LILIAN 85190 AIZENAY	125 000 €	+ 2 241,84 €	127 241,84 €	152 690,21 €
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : + 1,79 %					
Objet de l'avenant n°1 : Suite à la demande du maître d'œuvre pour la scénographie, il est nécessaire de poser des renforts pour fixer les futures enceintes dans les deux salles de cinéma.					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
9 - Revêtements	BARBEAU 85220 COËX	46 500,00 €	+ 2 424,77 €	48 924,77 €	58 709,72 €

sols et murs scellés					
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : + 5,21 %					
Objet de l'avenant n°1 : Suite à la démolition du sol existant, il est nécessaire de réaliser un carrelage dans la chaufferie et le local de rangement.					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
13 - Plomberie sanitaire	PLOMBEO 85320 MAREUIL SUR LAY	44 500,00 €	+ 2 970,73 €	47 470,73 €	56 964,88 €
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : + 6,68 %					
Objet de l'avenant n°1 : Deux kitchenettes ont été demandées par le maître d'ouvrage (une dans l'espace détente-loges et une dans la salle d'administration).					

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

Vu les marchés de travaux pour les lots n°2 « Gros œuvre », n°4 « Couverture-bardage », n°5 « Menuiseries extérieures », n°6 « Menuiseries intérieures - gradin », n°7 « Plafonds suspendus », n°8 « Cloisons sèches », n°9 « Revêtements sols et murs scellés » et n°13 « Plomberie sanitaire »,

Vu le Budget Principal 2017,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les avenants n°2 au lot n°2 « Gros œuvre », n°2 au lot n°4 « Couverture-bardage », n°1 au lot 5 « Menuiseries extérieures », n°1 au lot n°6 « Menuiseries intérieures - gradin », n°1 au lot n°7 « Plafonds suspendus », n°1 au lot n°8 « Cloisons sèches », n°1 au lot n°9 « Revêtements sols et murs scellés » et n°1 au lot n°13 « Plomberie sanitaire », au marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les dits avenants ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

VOTE : OUI : 28 NON : 1 ABSTENTION : 0

Affaires Générales

13 - Avis pour une demande de dérogation au repos dominical en 2018 pour les commerces de détail

Madame Sandrine BELLEC explique que les commerces de détail alimentaires bénéficient d'une dérogation de droit pour ouvrir le dimanche matin jusqu'à 13h00.

En revanche pour pouvoir ouvrir le dimanche toute la journée, une dérogation municipale au repos dominical doit être accordée par arrêté du Maire pris après avis du conseil municipal dans les conditions suivantes:

- Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.
- La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.
- Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.
- Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La dérogation que peut octroyer le Maire doit obligatoirement bénéficier dans tous les cas à la totalité des établissements situés dans la commune se livrant au commerce de détail concerné.

Cet arrêté ne peut être pris qu'après avis du conseil municipal dont l'objet est de déterminer les contreparties prévues par la loi au bénéfice des salariés :

- Une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.
- Un repos compensateur équivalent en temps, égal au nombre d'heures travaillées.
- Les conditions dans lesquelles ce repos est accordé soit collectivement, soit par roulement, dans la quinzaine qui précède ou qui suit le dimanche travaillée.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable pour que les commerces de détail ouvrent toute la journée les dimanches suivants sur la Commune d'Aizenay en 2018:

- En novembre 2018 : le 25 novembre 2018 toute la journée.
- En décembre 2018 : les 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018 toute la journée

Monsieur Nicolas LE GOFF explique que d'une manière générale, le Groupe Minoritaire considère que le dimanche doit être privilégié comme jour de repos, afin de pouvoir permettre aux salariés de pouvoir partager du temps avec leur famille et leurs amis et pouvoir profiter également de cette journée pour les loisirs et les passions.

D'autre part, d'un point de vue économique, le budget du consommateur n'étant pas extensible, on peut penser que cela ne génère pas un accroissement du chiffre d'affaires mais plutôt un étalement de celui-ci sur la semaine, sans compter que c'est au détriment des commerces du centre-ville et du marché du dimanche matin.

Enfin, le Groupe Minoritaire constate que nous sommes la seule commune de la Communauté de Communes Vie et Boulogne à délibérer pour des autorisations d'ouvertures sur 6 dimanches. Le Groupe Minoritaire constate également que l'ouverture des surfaces alimentaires les 23 et 30 décembre en 2018 toute la journée lui semble totalement injustifiée car les achats des produits frais se feront essentiellement les lundis 24 et 31 décembre 2018 qui seront, de toute façon, ouverts.

Monsieur le Maire répond que la Commune n'a pas demandé à avoir cette faculté mais que c'est la loi de 2015 qui l'impose. Les six dimanches n'engendrent qu'une demande préalable auprès du conseil communautaire.

Madame Sandrine BELLEC explique que les salariés ne sont pas obligés de travailler le dimanche.

Monsieur le Maire précise qu'il y a aussi une négociation au sein de l'entreprise et donne la liste des syndicats sollicités.

Tous les commerces de détail sont autorisés sauf les magasins d'ameublement (arrêté préfectoral N°76.DDTMO.001 du 25 février 1976).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu l'avis favorable de la Commission Economique du 26 octobre 2017,

Vu le Code du Travail, et notamment ses articles L. 3132-12 et suivants,

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes Vie et Boulogne par délibération en date du 18 décembre 2017 ;

Entendu l'exposé de Madame Sandrine BELLEC,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable pour que les commerces de détail ouvrent le 25 novembre toute la journée et les 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018 toute la journée. Tous les commerces de détail sont autorisés sauf les magasins d'ameublement (arrêté préfectoral N°76.DDTMO.001 du 25 février 1976).

- Dit qu'un arrêté du Maire fixant les contreparties prévues par la loi au bénéfice des salariés sera pris,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 24 NON : 5 ABSTENTION : 0

Service Affaires Générales

14 - Avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2016

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur Didier VERDON présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

- les indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;

- les indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ;

Pour la gestion, encours de la dette : montant des travaux réalisés. En cas de délégation de service public : nature exacte des services délégués, part des recettes qui revient au délégataire et celle qui est destinée à la commune ou l'EPCI.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le rapport et l'avis seront mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L 1411-13 du CGCT, en Mairie.

Le public sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,

Émet un avis favorable sur le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du service) du service de l'eau potable, année 2016.

VOTE :

OUI : 28

NON : 1

ABSTENTION : 0

Services Techniques

15 - Convention avec Vendée Eau - Travaux pour la desserte d'eau potable à l'Espace Villeneuve – Pôle culturel rue de Villeneuve (n°04.054.2017) – Approbation et autorisation de signature de la convention

Madame Françoise MORNET présente à l'assemblée les conventions transmises par Vendée Eau dans le cadre des travaux de desserte d'eau potable :

- Convention n°04.054.2017 pour la desserte d'eau potable à l'Espace Villeneuve pour le Pôle culturel sis rue Villeneuve, à Aizenay

	Montant des travaux	Participation de la commune
Convention n°04.054.2017 pour la desserte d'eau potable Espace Villeneuve pour le pôle culturel sis rue Villeneuve	7 912.84 € TTC	3 956.42 € TTC

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Vu la nécessité de procéder aux travaux de desserte d'eau potable à l'Espace Villeneuve pour le Pôle culturel sis rue Villeneuve, à Aizenay

Vu la convention n°04.054.2017 transmise par Vendée Eau,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°04.054.2017 pour la desserte d'eau potable à l'Espace Villeneuve pour le Pôle culturel sis rue Villeneuve, à Aizenay et fixant les modalités techniques et financières de cette opération pour un montant total de travaux de 7 912.84 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 3 956.42 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 28 NON : 1 ABSTENTION : 0

Service Ressources Humaines

16 - Modification du tableau des effectifs - filière administrative – création d'un poste d'attaché territorial

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'attaché territorial (catégorie A – Filière administrative) au sein des services administratifs. L'agent qui exerçait précédemment ces missions était recruté sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs. Ce poste sera supprimé dès que l'avis du Comité Technique aura été rendu.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant un poste de d'attaché territorial à temps complet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 décembre 2017,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'attaché territorial à temps complet.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 12 au titre de l'année 2017.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : OUI : 28 NON : 1 ABSTENTION : 0

Service Ressources Humaines

17 – Modification tableau des effectifs – Évolution de la durée hebdomadaire de trois emplois relevant de la filière animation

Monsieur Serge ADELÉE informe le Conseil Municipal que suite à la réorganisation du service enfance jeunesse depuis le 1^{er} septembre 2017, trois agents se sont vu confier de nouvelles missions. Il est donc nécessaire de faire évoluer le temps de travail de ces agents.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier leur temps de travail au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2018 de la façon suivante :

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
Adjoint animation	1 poste à 20/35 ^{ème}	1 poste à 28/35 ^{ème}
Adjoint animation	1 poste à 20/35 ^{ème}	1 poste à 30/35 ^{ème}
Adjoint animation	1 poste à 20/35 ^{ème}	1 poste à 35/35 ^{ème}

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 15 décembre 2017,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le temps de travail d'un agent de la façon suivante :

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
Adjoint animation	1 poste à 20/35 ^{ème}	1 poste à 28/35 ^{ème}
Adjoint animation	1 poste à 20/35 ^{ème}	1 poste à 30/35 ^{ème}
Adjoint animation	1 poste à 20/35 ^{ème}	1 poste à 35/35 ^{ème}

- Décide d'appliquer ces modifications à compter du 1^{er} janvier 2018.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 28 NON : 1 ABSTENTION : 0

Service Ressources Humaines

18 – Modification tableau des effectifs – Transformation d'un poste relevant de la filière police

Monsieur Serge ADELÉE informe le Conseil Municipal qu'un agent du service police municipale a réussi le concours de chef de service de police municipale. Il convient dès lors de faire avancer de grade l'agent suite à son inscription sur liste d'aptitude.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en transformant à compter du 1^{er} janvier 2018 un poste de brigadier-chef principal à 35 heures hebdomadaire et de créer un poste de chef de service de police municipale à 35 heures hebdomadaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 décembre 2017,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de transformer un poste un poste de brigadier-chef principal à 35 heures hebdomadaire et de créer un poste de chef de service de police municipale à 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Décide de modifier ainsi le tableau des emplois,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ce grade sont inscrits au, chapitre 12,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : OUI : 28 NON : 1 ABSTENTION : 0

Ville d'Aizenay
Séance levée à 21h50

À Aizenay,
Le secrétaire de séance,
Isabelle GUÉRINEAU